



Le 30 juin 2009

Monsieur Nicolas SARKOZY

Président de la République

Palais de l'Elysée

55, rue du faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS cedex

Monsieur le Président,

Les quatre Conseils Économiques et Sociaux Régionaux de Poitou-Charentes, Aquitaine, Limousin et Midi Pyrénées ont souhaité exprimer par une motion commune leur attente forte d'une concrétisation rapide de la LGV Sud Europe Atlantique, mais également des maillons indispensables que constituent pour nos régions respectives les Grands Projets du Sud Ouest (GPSO).

Préoccupés par les difficultés du montage financier et par des annonces récentes faisant craindre de nouveaux reports dans la réalisation de ces projets structurants, nos assemblées socio-professionnelles réaffirment ainsi une position très largement partagée par les acteurs de la société civile et les populations de nos territoires.

Dans l'attente d'une confirmation officielle du respect des procédures et des calendriers annoncés, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre respectueuse considération.

Pierre GUÉNANT
Président du CESR
de Poitou-Charentes

Luc PABOEUF
Président du CESR
d'Aquitaine

Jean-Pierre LIMOUSIN
Président du CESR du
Limousin

Jean-Louis CHAUZY
Président du CESR de
Midi-Pyrénées



**Motion commune adoptée par
les Conseils Economiques et Sociaux Régionaux
de Poitou-Charentes, Aquitaine, Limousin et Midi-Pyrénées**

***« Pour que s'engage sans délai
la Ligne à Grande Vitesse
Sud Europe Atlantique
et les Grands Projets du Sud Ouest »***

Juin 2009

**Motion commune des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux
de Poitou-Charentes, Aquitaine, Limousin et Midi-Pyrénées**

**« Pour que s'engage sans délai la LGV Sud Europe Atlantique
et Grands Projets du Sud Ouest »**

Projet prioritaire pour le désenclavement du Grand Sud Ouest français, inscrit par le gouvernement dans les 2 000 km de lignes nouvelles pour 2020, la réalisation de la LGV SEA n'est toujours pas entrée dans la phase concrète de mise en oeuvre, faute d'un accord sur son financement.

Préoccupés par les difficultés du montage financier et les risques de report dans le temps du projet, **les CESR Poitou-Charentes, Aquitaine, Limousin et Midi-Pyrénées réaffirment pour leur territoire l'exigence d'une réalisation rapide de la LGV Sud Europe Atlantique**, maillon indispensable des Grands Projets du Sud Ouest (GPSO) reliant leurs régions au réseau européen à grande vitesse.

Eu égard :

→ au rôle et à l'apport de cet équipement pour la compétitivité et le développement économique des territoires français et espagnols concernés,

→ à sa contribution à l'aménagement et au maillage de l'espace interrégional et transnational considéré,

→ à son effet structurant pour le report modal et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre,

→ à l'engagement sans précédent des collectivités territoriales pour le financement de cette infrastructure,

les CESR Poitou-Charentes, Aquitaine, Limousin et Midi Pyrénées **regrettent vivement les retards successifs** enregistrés dans les étapes de la procédure de mise en oeuvre du projet, aggravés par l'annonce du report à l'automne des décisions et la relance de nouvelles concertations.

Compte tenu des enjeux européens, nationaux et régionaux de cette infrastructure qui s'inscrit pleinement dans une démarche d'aménagement du territoire et de développement durable, **les 4 assemblées socio-professionnelles des régions françaises concernées demandent** que :

→ la deuxième phase d'appels d'offre pour **la partie Tours-Bordeaux soit lancée sans délai** afin de ne pas compromettre davantage le calendrier initialement retenu,

→ **l'Europe et l'État** assument leurs responsabilités **et s'engagent financièrement** à hauteur des enjeux,

→ l'Etat apporte **les garanties nécessaires à la réalisation** dans les délais prévus de l'ensemble des projets de Lignes à grande vitesse reliant nos régions (Tours-Bordeaux, Bordeaux-Espagne, Bordeaux-Toulouse et Poitiers-Limoges),

→ les impacts sur la biodiversité soient pris en compte par des réalisations compensatrices négociées le plus en amont possible.

Les CESR réaffirment à cet effet, le caractère prioritaire de ce projet au niveau européen dans le cadre des RTE-T (Réseaux Trans-Européens de Transport), qui doit pouvoir bénéficier des plans de relance européen et national pour en accélérer la réalisation.